Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à seize heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Daniel DENNEMONT, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **13 mars 2025** et que le nombre des membres en exercice étant de **15**, le nombre des membres présents est de **10.**

Le Vice-Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA RÉUNION

Jean-Daniel DENNEMONT

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Jean-Daniel DENNEMONT - Mme Suzie CUVELIER - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU – Mme Suzette RIVIERE
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE – M. Roger ZETTOR
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET

Absents : M. Éric FERRERE (Conseil Municipal) – Mme Christelle ETHEVE-VADIER (Conseil Municipal) – M. Pierrot CANTINA (Conseil Municipal) – M. René VLODY (Conseil Municipal - Excusé) - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport)

Secrétaire : Le Vice-Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Vice-Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

RAPPORT N°2 : Orientations budgétaires du CCAS des Avirons pour l'exercice 2025 et débat

Etablissement public administratif[1] le CCAS doit se conformer aux prescriptions du Code général des Collectivités Territoriales tant en matière de procédures que de contrôles budgétaires.

I - Contexte juridique

L'article 2312-1 du CGCT amendé par la loi NOTRE du 07 Août 2015 stipule que dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) donne lieu à débat.
Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, qui ne concerne pas le CCAS des Avirons. En effet, le CCAS n'a pas recouru à des emprunts pouvant générer une dette et présente annuellement un budget équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement. En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Doivent y figurer notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Les dispositions relatives au budget des communes sont applicables aux budgets des CCAS : procédure de vote, équilibre et sincérité du budget, arrêté annuel des comptes, débat sur les orientations générales du budget pour les CCAS.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, bien que cet état des lieux soit restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.
Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
Celle-ci doit être transmise, en sus du représentant de l'Etat, au Président de l'EPCI. Ces dispositions sont transposables au CCAS.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS des Avirons et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que ses administrateurs souhaitent impulser.

Dans ce cadre, pour l'année 2025, le Conseil d'Administration est appelé à débattre de ce rapport. Le débat donne lieu à un vote.

[1] article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles – CASF

II – Contexte économique et financier sur le plan national

Le Projet Loi des Finances (PLF) pour 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par des incertitudes géopolitiques importantes. Après plusieurs semaines de retard, la loi de finances pour 2025 a été enfin adoptée le 14 février dernier. Elle introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités. L'Etat, dans sa quête d'économies, sollicite les collectivités locales pour participer au redressement des finances publiques, malgré leur faible part dans le déficit global. En 2025, le grand objectif visé par le PLF 2025 sera d'abaisser à 5,4 % du PIB (produit intérieur brut) le déficit public, contre 6,1 % en 2024. Coups de rabot sur les dépenses de l'État, sur les budgets octroyés à certains ministères, création de taxes exceptionnelles pour les particuliers les plus fortunés ou pour les grandes entreprises, sont autant de moyens ciblés pour garantir le redressement des comptes publics. L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs de 23.6 Md€. Le budget de l'Outre-Mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). Les cotisations employeurs à la Caisse de retraite des collectivités locales (CNRACL) vont également augmenter de 12 points ; ce qui pèsera plus d'un milliard d'euros sur les budgets locaux.

Les collectivités via les CCAS demeurent confrontés à des défis majeurs dont l'inflation et la hausse des frais de personnel. Par conséquent, ils doivent faire preuve d'une gestion rigoureuse, mêlant sincérité budgétaire et prudence.

III – Contexte communal

La population légale totale au 1er janvier 2021 entrée en vigueur au 1er janvier 2024 s'établit à 11 661 habitants.

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2020	436,6
Superficie en km²	26,3
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0,2
Nombre de ménages en 2020	4584
Naissances domiciliées en 2022	143
Décès domiciliés en 2022	82
Nombre total de logements en 2020	5318
Part des résidences principales en 2020, en %	86,2
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	3,6
Part des logements vacants en 2020, en %	10,2
Nombre de ménages fiscaux en 2021	4715
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	20110

Taux de pauvreté en 2021, en %	28
Emploi total (salarié et non salarié)	1865
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2020	24,3

IV – Rappel des missions et de l'organisation budgétaire du CCAS

Les missions et l'organisation des CCAS/CIAS sont fixées par décret du 6 mai 1995 modifié en janvier 2000. Même si les liens avec la commune de rattachement sont étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un conseil d'administration, un budget propre.
Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien avec les institutions publiques (Etat, Département, CAF, CGSS, etc…) et privées (associations et organismes divers). Il a des attributions obligatoires et facultatives. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.
Les finances du CCAS sont organisés en un budget indépendant de celui de la ville.
Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

V – Orientations 2025

Il est préalablement rappelé que le débat porte sur les prévisions totales de l'année. Le résultat prévisionnel de l'année N-1 ne peut être effectivement inscrit au budget supplémentaire qu'après le vote du Compte Administratif.

En terme budgétaire :
Le budget n'intègre pas d'engagement pluriannuel ni de dette. Le CCAS remboursera à la Ville les dépenses correspondantes en fin d'année, via la convention cadre.

En termes d'actions :
Le CCAS des Avirons veut ici axer ses interventions en direction des populations les plus éloignés des dispositifs de droit commun : personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, les parents en particulier les familles monoparentales, les jeunes de 16 ans et plus.
Une démarche individuelle sera nécessaire de prime abord pour accompagner ces personnes dans une démarche de changement.
Les actions collectives viendront conforter cette approche. L'objectif est double : inscription dans la démarche et appropriation des outils avec mise en pratique dans la vie quotidienne. Cette approche se fera de manière différenciée, en fonction des publics.

Les 3 principales orientations pour 2025 sont :

1. Lutter contre la précarité alimentaire
2. Accompagner durablement
3. Préserver le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap

Dans le détail, chacune des orientations est déclinée en axes, objectifs et actions.

ORIENTATION 1 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

AXE	OBJECTIFS	ACTIONS
Favoriser l'accès à l'aide alimentaire	Répondre à un besoin fondamental : se nourrir Réduire les inégalités alimentaires Prévenir la précarité alimentaire	Colis alimentaire, Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP)
Favoriser l'accès à l'épicerie sociale	Sensibiliser sur le mode de consommation Accompagner dans la gestion budgétaire Diversifier l'offre sociale : s'alimenter à moindre coût Aborder l'aide alimentaire sous un angle innovant	Ateliers collectifs (parents/enfants ; entre parents ; entre enfants) Ateliers divers : couture, fabrication de produits ménagers, socio esthétique, créations, gestion des déchets…
Améliorer l'accès à une alimentation de qualité	Promouvoir une alimentation saine Valoriser les produits dits « moches » Créer un passeport solidaire Lutter contre la mal bouffe, le surpoids, l'obésité	Atelier de cuisine Atelier de nutrition Visite d'exploitation et glanages

Financements : Etat, Conseil départemental (PDT), CAF, CNES, Etat, participation des usagers, FAAD

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER DURABLEMENT

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
Renforcer l'accès aux droits et aux services	Rendre plus lisible et accessible les services existants	- Création d'outils de communication adaptés, avec l'aide des partenaires de proximité - Accompagner les publics notamment les plus éloignés, à l'utilisation des outils numériques
Renforcer l'accompagnement à la parentalité	Soutenir le parent dans son rôle Proposer des réponses adaptées aux besoins recensés Favoriser l'implication des familles dans les projets du territoire Mettre en place une dynamique partenariale	- Ateliers d'expression entre parents, - Activités parents/enfants, kafe koze parentalité - Sorties et découvertes des sites et patrimoines de l'île en famille Séjour en familles
Enfance et Jeunesse	Co-construire avec les différentes parties (enfants, parents, équipes éducatives, élus) une nouvelle politique éducative pour le territoire Développer l'offre et la diversité des activités extrascolaires Favoriser la mixité sociale et l'accès aux loisirs pour tous	- Ateliers café-parents, enquêtes en ligne, entretiens individuels Mise en place d'un plan pluriannuel : création de places d'accueil
Animation de la vie sociale	Structurer et renforcer la politique de l'animation de vie sociale Impulser et développer la participation citoyenne Favoriser la mixité sociale	- Anim' dan quartier - Accompagnement des Espaces de Vie Sociale - Création d'un centre social

Habitat/ Logement	Favoriser l'accès aux droits et aux services Améliorer le cadre de vie des avironnais	- Etendre le dispositif « Menus travaux et petits dépannages à domicile » aux allocataires CAF - Mise en œuvre de la Charte de l'habitat du bien vieillir
Nutrition, diabète et activité physique	Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique adaptée	- Plan nutrition en faveur des jeunes sur le mercredi jeunesse - Ateliers cuisine sur les centres ados et CLSH - Cf. public senior
Santé mentale et addictions	Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être Favoriser le développement de compétences psycho sociales Prévenir et repérer les comportements à risque	- Renouveler les actions contre les addictions : actions de prévention au collège et lycée, jeu de l'oie sur les addictions, tournoi jeux vidéo, sorties, randonnées, ateliers débats, journées thématiques… - Initier des actions de prévention sur l'éducation sexuelle, le consentement et MST[2] (jeunes en milieu scolaire) - Développer le réseau de partenaires
Santé environnementale	Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé Informer, sensibiliser sur la santé environnementale	Action sur la biodiversité (jeunes, seniors)
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	Proposer un accompagnement socio-professionnel à tout public Favoriser l'emploi et l'insertion Informer et aider le public à effectuer ses choix Etoffer le réseau partenarial	- Accueillir des partenaires divers au sein de la plateforme - Organiser des journées d'informations, des séminaires, des évènements - Accueillir des partenaires au sein du relais (Mobi intérim, CCI, AFPAR, etc…)

ORIENTATION 3 : PRESERVER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

AXE	OBJECTIFS	ACTIONS
Bien vieillir aux Avirons	- Préserver le maintien à domicile et favoriser le lien social - Lutter contre la dénutrition - Lutter contre l'illectronisme - Stimuler la mémoire et les capacités cognitives -Réunir les différentes générations de la commune pour permettre des temps d'échanges, favorisant ainsi le lien social et intergénérationnel -Valoriser les seniors, en célébrant la beauté et la vitalité des personnes âgées -Lutter contre l'âgisme -Promouvoir le lien social en permettant à la population de	- Animations diverses (carnaval, après-midi dansant, fête de la musique, participation évènements officiels, Miss Mamie et Mister Papi, séjour à l'hôtel et repas de Noël) - Activités physiques adaptées (aquagym, apprendre à nager, gym douce, zumba, marche sportive) - Ateliers nutrition - Ateliers Mémoire - Ateliers numériques - Activité théâtre - Construction d'un tiers lieu intergénérationnel (financé à 80% par le dispositif PDT du Conseil Départemental – budget commune)

Financement : Etat, CAF, CNES, usagers

	s'impliquer à la mise en place et création du spectacle	
	Lutter contre l'isolement Percevoir le cadre de vie des seniors, pour mieux comprendre leurs différents besoins	- Visites de convivialité et animations à domicile - Découvertes des sites et patrimoines de la Réunion (sorties bi mensuelles) - Séjour à l'hôtel
	Préserver l'autonomie et lutter contre la dénutrition	Portage de repas à domicile
Inclusion des personnes en situation de handicap	Identifier le public pour mieux prendre en compte ses besoins Favoriser l'articulation des acteurs Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap	Diagnostic Rencontres pour créer le réseau professionnel

Financement : Conseil Départemental, Etat, usagers

Prospectives :
L'action sociale municipale, qui a su répondre dans les premiers moments de la crise sanitaire et sociale, aura à s'adapter durablement pour apporter des réponses concrètes et de proximité aux familles vulnérables et fragilisées.
Les actions présentées sont coconstruites en prenant en compte la pertinence du territoire, les besoins actuels et l'émergence des besoins nouveaux, les ressources pouvant être mobilisées.

Le CCAS, opérateur, inscrit donc ses actions dans une dynamique de réseau et fait aussi mention de l'articulation, de la complémentarité avec les acteurs. Le CCAS repense également sa politique de participation citoyenne en s'inscrivant dans une démarche d'aller à la rencontre des habitants, d'impulser une dynamique au plus proche de leurs besoins.
Dans ce cadre, le CCAS doit se réinventer tout en maintenant une gestion rigoureuse de son budget. C'est pourquoi, le CCAS a répondu à des appels à projets ouvrant à des financements pluriannuels, contractualisés par le biais de conventions.

V – Eléments budgétaires

- **Dépenses et recettes de fonctionnement**

Pour l'exercice comptable 2025, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Chapitre 011	519 886,00€
Chapitre 012	1400 000,00€
Chapitre 65	243 000,00 €
Chapitre 042	30 000,00€
TOTAL	**2 192 886,00€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Excédent reporté	238 124,00€
Chapitre 70	79 300,00 €
Chapitre 74	2 035 233,00 €
Chapitre 042	6000,00€
TOTAL	**2 358 657,00€**

Les dépenses nouvelles sont :

- L'Atelier Chantier d'Insertion – ACI « Jardin d'insertion » porté par le CCAS depuis le 1er janvier 2025 ;
- L'extension du dispositif « menus travaux, petits dépannages » aux bénéficiaires du RSA et autres allocataires de la CAF.

Pour l'exercice 2025, le budget du CCAS intègre en recettes de fonctionnement :

- ✓ La subvention communale évaluée à 1 200 000,00 € (60.49 %)
- ✓ Les subventions allouées par nos partenaires (Conseil Départemental, Etat, CAF, CNES, FAAD, CIVIS) pour un montant de 835 233,83 € (36.07 %)
- ✓ La participation des usagers (Epicerie sociale, portage de repas à domicile, actions diverses) et les redevances concessions soit 79 300,00 € (3.44 %)

- **Dépenses et recettes d'investissement**

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses et recettes s'établissement comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
Chapitre 20	54 828,84 €
Chapitre 21	23 032,00 €
Chapitre 23	209 396,00 €
TOTAL	**287 229,84 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
Chapitre 10	6000,00€
Chapitre 13	217 000,00
Chapitre 040	30 000,00€
TOTAL	**253000,00€**

Les investissements prévus :

- Les études (centre social et étude des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus) : 54 828,84 €
- La réhabilitation d'un bâtiment pour y implanter le futur centre social : 209 396,00 €
- L'achat de matériels informatiques et de mobiliers : 23 032,00 €.

Le montant des recettes en investissement est porté à 217 000 € soit :

- 197 000, 00 € de la CAF (Centre Social) soit 75,5%
- 20 000,00 € (étude) du Fonds d'Appui (Réseau Francophone Ville Amie des Ainés) soit 25,5 %

Le prélèvement minimal nécessaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 34 229.00 €.

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil d'Administration est invité à :

- Prendre acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations,
- Débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024,
- Prendre acte de la tenue du débat,
- Approuver les orientations et à les fixer telles que présentées

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- ➢ **Prend** acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations
- ➢ **Approuve** les orientations et les fixe telles que présentées

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA RÉUNION

Le Vice-Président

Jean-Daniel DENNEMONT

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 02 AVR. 2025

PUBLIÉ LE : 02 AVR. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.